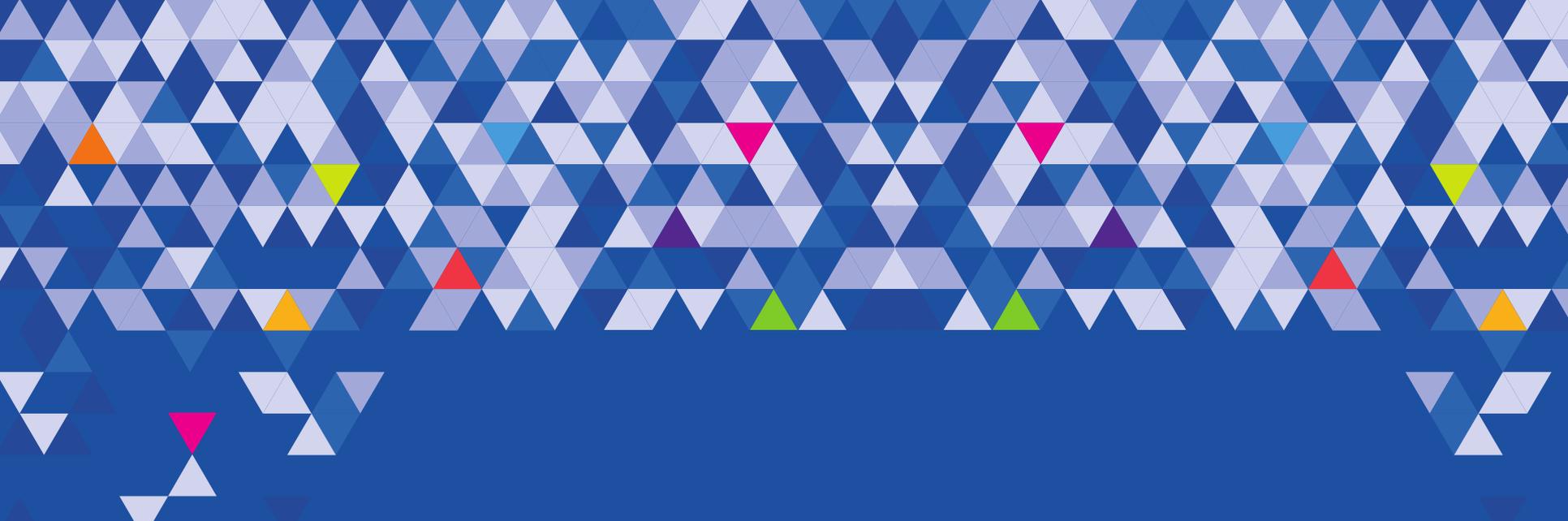




Wébinaire

Informations sur les appels à projets multinationaux en biologie-Santé

23 novembre 2020

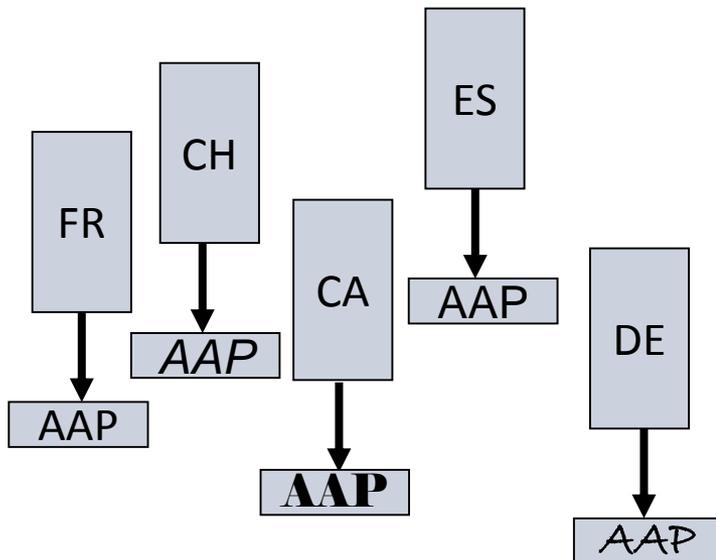


INTRODUCTION

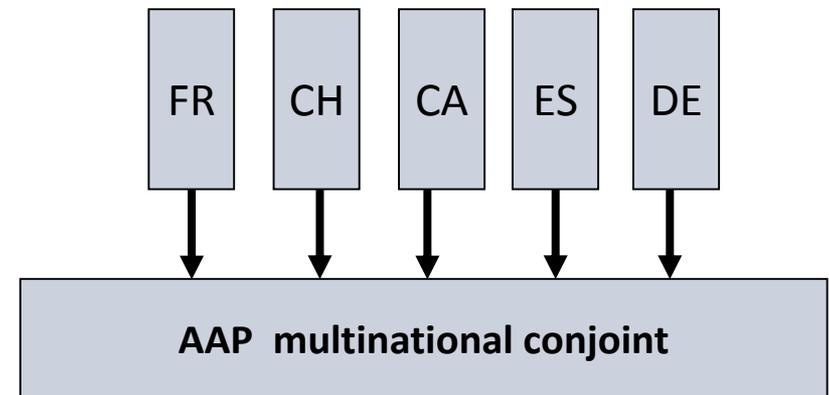
Instruments pour les partenariats public-public

Mieux utiliser les ressources R&D européennes et résoudre des défis communs de manière plus efficace

Programmes nationaux de financement de la recherche



Programme multinational (ERA-NET, EJP ou JPIs)



Financement au sein des outils de la CE

- La CE prend en charge les coûts de coordination entre les organisations de financement par le biais du programme ERA-NET/ co-financement d'AAPs
- Chaque partenaire (organisation de financement) de l'ERA-NET finance la recherche menée dans son propre pays pour les projets sélectionnés



Différents Instruments

ERA-NET Cofund

- Partenaires: des organisations de financements ou organisations de recherche (minoritaires)
- Jusqu'à 33% de remboursement de la CE sur le premier AAP
- Financement du coût de management pour des activités supplémentaires (AAPs..)
- 5 ans
- H2020 dans le domaine de la santé: 2014 à 2019: 63 AAPs, budget de 673,5 M€ (budget MS + EC)

EJP Cofund

- Partenaires: organisations de financements ou organisations de recherche.
- Jusqu'à 70% de remboursement de la CE sur deux AAPs
- Activités plus larges et diversifiées que celles de l'ERA-NET cofund
- Plan de travail annuel
- 5 ans
- Ex: EJP concert, HBM4EU, EJP one Health, EJP on Rare Diseases

JPI

- Partenaires: Etats membres (EM)
- Possibilités de soutien par la CE: CSA, ERA-NET Cofund
- 10 JPIs sur des grands défis sociétaux: Ex: JPIAMR, JPI HDHL, JPND,
- Processus structuré et stratégique dans lequel les EM ont une vision commune et adoptent des agendas stratégiques de recherche (SRA)
- Pas de limites de durée de vie, décisions des EM

- 1) Communauté française de petite taille, et/ou peu structurée
Ex: biologie de synthèse, nanomédecine

- 2) Accès à des ressources insuffisamment disponibles en France
Ex: Cohortes

- 3) Problème de santé publique dépassant le cadre français
Ex: maladies infectieuses émergentes, alerte épidémique en Europe

- 4) Accélération technologique, harmonisation
Ex: cartographie de l'épigénome

- 5) Effet levier du financement conjoint d'une thématique par plusieurs organisations de financement

- 6) Préparer la communauté française au PCRD/H2020 – Horizon Europe

- Les appels ERA-NET, JPI et autres collaborations internationales ont vocation aussi à **préparer la communauté française au PCRD/H2020- HE** et ne **doivent pas se substituer** ou concurrencer les appels du PCRD
- Les consortia confirmés sont **encouragés** à déposer aux AAP H2020 - HE

JPI Anti-Microbial Resistance
ERA-NET of JPI AMR
ERA-NET on infectious animal diseases

JPI HealthyDietHealthyLife
ERA-NET of JPI-HDHL on biomarkers
ERA-NET of JPI-HDHL on Intestinal microbiomics

Joint Programming Neurodegenerative Diseases
ERA-NET of JPND
Network of Centers of Excellence in
Neurosciences
ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented
Neurosciences research
The Flagship ERA-NET
Computational Neurosciences

EJP Rare Diseases

ERA-Net Cofund in Personalised Medicine
CSA in Personalised Medicine
Consortia in Personalised Medicine
CSA EU-Africa PerMed

ERA-NET on NanoMedicine

JPI AMR
JPI-EC-AMR/JPIAMR-ACTION
ICRAD

JPI HDHL
ERA-HDHL
HDHL INTIMIC

JPI-JPND
JPcofuND 2
IC CoEN

ERANET Neuron 2
ERANET Flag-ERA
IC CRCNS

EJPRD

ERA PerMed
ICPerMed Secretariat
ICPerMed Consortia
EU-Africa PerMed

EuroNanoMedIII

**Les maladies infectieuses
et les résistances anti-
microbiennes**

Nutrition

Les neurosciences

Les maladies rares

Médecine personnalisée

NanoMedicine

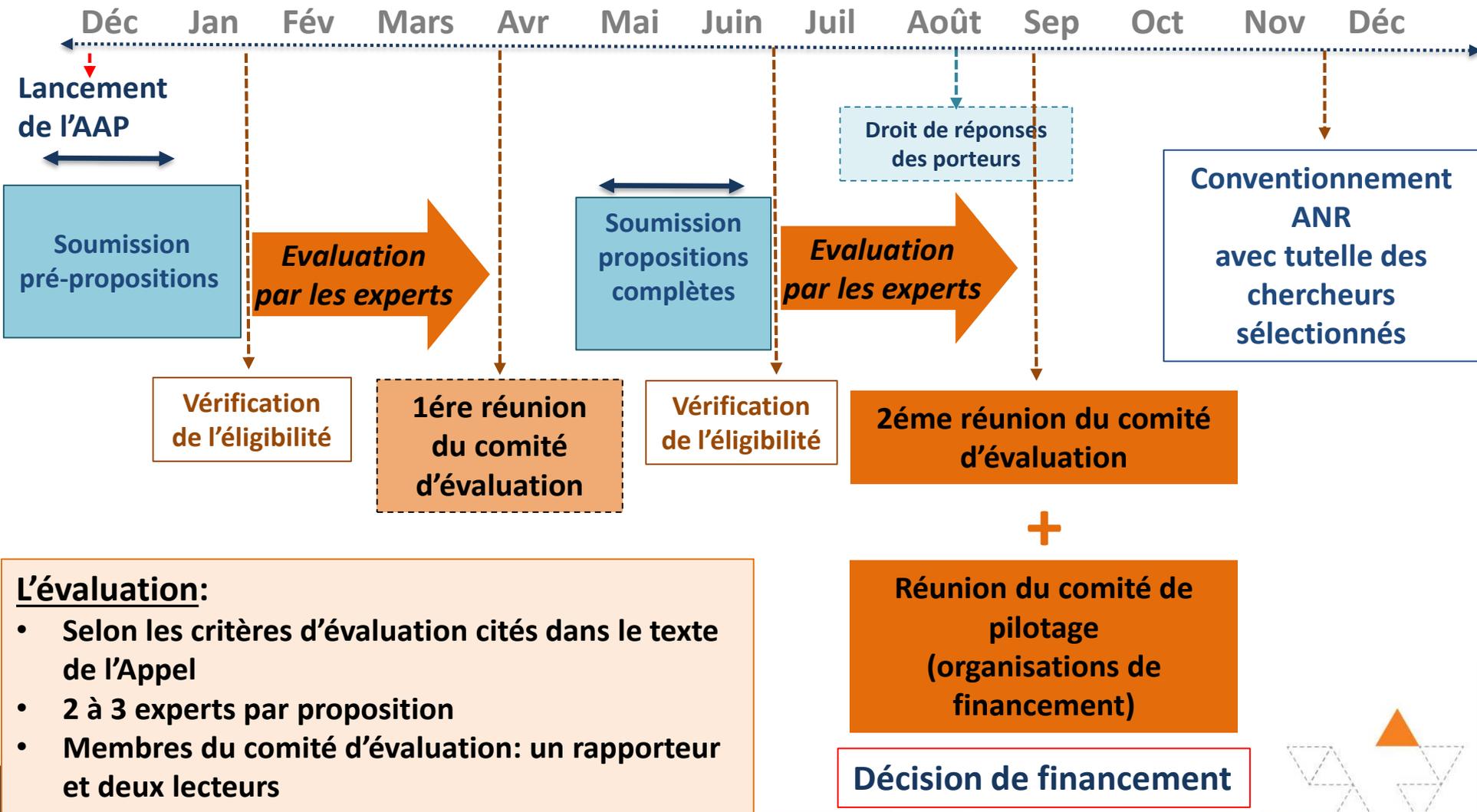


Aspects pratiques et administratifs des appels à projets multinationaux

Tous les appels à projets ne sont pas identiques et diffèrent au niveau:

- **du processus de montage de l'appel à projets, établi suivant:**
 - Les besoins de la communauté
 - Les stratégies nationales
 - Les contraintes administratives, temporelles, etc.
- **du processus d'évaluation :**
 - Une ou deux étapes
 - Droit de réponse (réfutation)
- **des critères d'éligibilité :**
 - Les critères d'éligibilité sont décidés au niveau national.
 - Chaque partenaire doit se renseigner auprès de son organisation de financement
 - Le coordinateur doit s'assurer que l'ensemble des partenaires dans le projet soient éligibles
 - Composition du consortium (ex: type de partenaires, nombres)

Soumission & évaluation (exemple)



Quand contacter le secrétariat de l'Appel à projets (la localisation du secrétariat peut être variable):

- Questions sur les contours de l'AAP
- Questions sur le partenariat/montage du consortium
- Questions générales sur le texte de l'AAP ou guidelines
- Problèmes de soumissions/avec le dossier

Quand contacter le représentant de l'ANR:

- Questions sur l'éligibilité nationale
- Questions sur le budget national
- Une fois le projet sélectionné pour le financement:
Questions sur les modalités du contrat/convention

[ACTEURS DE PROJETS DE RECHERCHE](#)

[INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES](#)

[JOURNALISTES](#)

[— Déposer un projet](#)

[L'ANR et la recherche](#)

[Appels à projets](#)

[Projets financés et impact](#)

[Investissements d'avenir](#)

[Actualité](#)



Découvrez l'offre de financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2021](#)

[AAPG 2021](#)

[AAPG 2020](#)

[Les appels ouverts](#)

[Règlement financier](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

[Les précédents Plans d'action](#)



L'ANR et la recherche

Appels à projets

Projets financés et impact

Investissements d'avenir

Actualités

Contact

🏠 / Appels à projets / Les appels ouverts

Les appels ouverts

euronanomed 

1 résultats ont été trouvés pour la recherche de « **euronanomed** ».

Afficher les résultats 1 à 1 de 1.

Résultats par page

10

Appel à projets spécifique

14 novembre 2019 – 10 juin 2020 /

Pertinence : 100%

Appel à Projets Transnational sur la nanomédecine dans le cadre de l'ERA-NET EuroNanoMed III – Edition 2020

disponibles sur cette page ou sur le site www.euronanomed.net. Le dossier scientifique complété doit [...] être soumis électroniquement sur <http://www.euronanomed.net>. Aucune proposition ne sera recevable

Tri

Trier par

Pertinence

Titre

Date

Affiner la recherche

Période de publication

du

MM

AAAA

au

MM

AAAA

→ Appliquer

Appel à Projets Transnational sur la nanomédecine dans le cadre de l'ERA-NET EuroNanoMed III - Edition 2020

« Call Text » / « Guidelines »



Documents ^

- ↓ Texte de l'appel à projets (V2 26-11-2019)
- ↓ Annexe pour les participants français
- ↓ Guide
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- 🔗 Site de soumission

Ouvert

Clos

Ouverture :
14/11/2019 à 15h00 CET

Limite de soumission des dossiers :
10/06/2020 à 17h00 CEST

Clôture de la soumission des pré-propositions :
21/01/2020 à 17h00 CET

© 2019. Consulté le 20 pages pour trouver un document appelé à projets (ANR) International dans le domaine de la nanomédecine

L'objectif de cet appel à projets est d'identifier et de soutenir des projets de recherche transnationaux impliquant des experts européens dans le domaine de la nanomédecine et visant pour le moins à développer des collaborations transnationales entre des groupes de recherche publics et privés (universitaires, public-privés, et experts de toutes tailles). Cet appel à projets vise 7 pays : Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, République tchèque, Danemark, Hongrie, Malte et Turquie.

Les projets peuvent porter sur un ou plusieurs des domaines technologiques suivants :

- La médecine régénérative
- La diagnostic
- Les systèmes de délivrance ciblée

Pour les projets, le volume de travail technologique (TET) dans un volume, sous forme d'articles, de brevets, de données ou pour des données de recherche avec les communautés en ligne (Open Access) doit être supérieur à 2 TET pendant toute la durée de l'appel à projets. L'engagement initial est de soumettre un projet avant le début des TET envisagés.

Les propositions doivent être soumises électroniquement au portail de soumission de l'ANR et les documents relatifs que le candidat doit fournir doivent être soumis à l'adresse électronique suivante :

Composition des consortiums

Les consortiums participants aux projets doivent être un appel à projets composé d'au moins deux participants dans au moins deux des domaines suivants :

- Des chercheurs académiques
- Des chercheurs cliniques
- Des chercheurs industriels (SME, PMI ou grande entreprise)

Seuls les projets transnationaux seront financés. Les consortiums comprennent au minimum 3 partenaires éligibles pour les opérations de financement participatif à l'échelle d'un consortium de 8 partenaires éligibles. Par ailleurs, les partenaires éligibles doivent provenir d'au moins 2 pays différents. Le consortium de projet doit être éligible au financement par l'un des agences de financement participatif à l'appel à projets. Des plans de 2 partenaires éligibles pour un même pays ne seront acceptés.

Des partenaires non éligibles pour un financement participatif peuvent être inclus dans le consortium de financement participatif à l'échelle d'un consortium de 8 partenaires éligibles. Les consortiums éligibles peuvent participer uniquement à un consortium et ne peuvent pas participer à plusieurs consortiums.

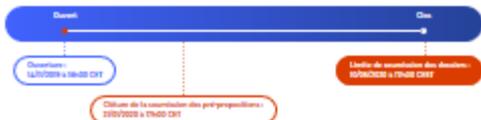
Le nombre maximal de participants dans un consortium pour un consortium éligible est augmenté de 1 à 7 pour permettre aux chercheurs, les cliniciens et aux industriels et le consortium peut être des partenaires au premier ou au deuxième appel à projets pertinents de Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, République tchèque, Danemark, Hongrie, Malte et Turquie.

Le financement sera attribué pour une durée de trois ans maximum. L'ANR finance exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Documents

- ↓ Texte de l'appel à projets (V2 26-11-2019)
- ↓ Annexe pour les participants français
- ↓ Guide
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- 🔗 Site de soumission

Version du 20/10/19 : Mise à jour du budget pour l'axe 3B.



Informations générales



Documents ^

- ↓ Texte de l'appel à projets (V2 26-11-2019)
- ↓ **Annexe pour les participants français**
- ↓ Guide
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- ↗ Site de soumission

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTENAIRES SOLLICITANT UNE AIDE DE L'ANR

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires sollicitant une aide de l'ANR dans le cadre de l'appel à projets EuroNanoMedIII (EuroNanoMed III JTC 2020).
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
[Lien internet texte AAP international](#)
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<https://anr.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Critères d'éligibilité ANR

(propositions)

- La proposition de projet sera déclarée **inéligible** si non-conforme avec les critères suivants:
 - Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues)
 - Ou ayant déjà donné lieu à un financement par l'ANR.
Toutes les propositions semblables sont inéligibles

- Les appels internationaux présentés lors de ce webinaire sont **exemptés** des règles limitant le nombre de projets déposés à l'ANR.
 - Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet en tant que coordinatrice/coordonateur
 - Une chercheuse ou un chercheur ne peut être impliqué(e) dans plus de 3 projets soumis à l'ANR

- **Financement minimum et maximum**

- Minimum: 15 000 €
- Maximum selon les règles de l'AAP
- Encouragement de la participation de coordinateur FR avec une possibilité de demande d'un budget plus élevé (cf. régulations nationales dans le texte de l'appel)

- **Indiquer sa propre contribution dans le budget total (mais pas forcément dans le budget demandé)**

Attention! Les Salaires relatifs au personnel permanent des laboratoires ne sont pas éligibles au financement pour les partenaires dits "académiques" (CNRS/INSERM/CEA...). Cependant, ces salaires doivent être mentionnés dans la partie contribution sur fond propre.

[ACTEURS DE PROJETS DE RECHERCHE](#)

[INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES](#)

[JOURNALISTES](#)

[— Déposer un projet](#)

[L'ANR et la recherche](#)

[Appels à projets](#)

[Projets financés et impact](#)

[Investissements d'avenir](#)

[Actualité](#)



Découvrez l'offre de financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2021](#)

[AAPG 2021](#)

[AAPG 2020](#)

[Les appels ouverts](#)

[Règlement financier](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

Règlement financier

Le règlement financier de l'Agence nationale de la recherche définit les modalités d'attribution des Aides dans le cadre des Projets de recherche, développement et innovation que l'Agence sélectionne à partir des crédits inscrits à son budget propre, hors Programme investissements d'avenir.

Engagée dans une démarche d'optimisation continue de ses processus, l'ANR a entrepris une refonte de son règlement financier, en 2016 et en 2017, à l'issue de rencontres auprès des communautés scientifiques. Ces démarches d'amélioration et de simplification visent à réduire le temps consacré par les chercheurs au suivi administratif et financier de leurs projets. Elles s'inscrivent dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019 de l'Agence, et du plan ministériel de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche.

↳ Régime d'Aide informé ANR n° SA 59067

↳ Télécharger le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR

→ Consulter les éditions antérieures

Les conditions particulières de la convention attributive sont disponibles auprès de la Direction du conventionnement et du financement de l'ANR (DCF).

Des outils complémentaires pour faciliter la compréhension du règlement

Dans sa volonté d'informer et d'accompagner au mieux les communautés de recherche, l'ANR propose des outils dédiés destinés à faciliter la compréhension du règlement financier.

Découvrez les fiches pratiques :

- > Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- > Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- > Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
- > Fiche n°4 "Les accords de consortium"
- > Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- > Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- > Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- > Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

→ Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) dédiée

- > Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- > Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- > Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
- > Fiche n°4 "Les accords de consortium"
- > Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- > Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- > Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- > Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

→ Consulter la Foire Aux Questions (FAQ) dédiée

APPLICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA

En tant que financeur de la recherche l'ANR s'engage à veiller au respect des modalités d'application du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et de Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), pour les projets qu'elle finance.

→ Consulter les modalités d'application pour les projets financés par l'ANR

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES/ QUALIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

Les aides de l'état à la recherche et à l'innovation peuvent être attribuées aux:

- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances
- « Entreprises »

La catégorie à laquelle une organisation appartient dépend de ses activités non-économiques et économiques

Si votre organisation n'a pas encore soumis ce formulaire à l'ANR:

- Téléchargez sur la page règlement financier de l'ANR
- Adressez le formulaire rempli à julie.ochrymczuk@anr.fr et veronique.pauliac@anr.fr



DÉCLARATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES PARTENAIRES D'UN PROJET ANR

Le formulaire a pour objectif de qualifier les entités partenaires des projets sélectionnés pour le financement en tout ou partie par l'ANR. Pour savoir s'il est nécessaire de vérifier:

- > La compatibilité d'aide au regard des principes d'appréciation communs (notamment le taux d'intérêt, effet incitatif)
- > L'absence d'aide indirecte à travers la réalisation d'un accord de consortium en cas de projet consorcié

L'ANR peut évaluer le volume d'activités économiques exercées par l'entité par rapport à sa capacité annuelle globale

L'activité économique est toute offre de biens ou de services correspondant à un marché, y compris potentielle, et pouvant entrer en concurrence avec des offres proposées par d'autres acteurs économiques. Le statut ou le but lucratif ou non ne sont pas discriminants.

Ce formulaire est à remplir chaque année dans les 3 mois suivant l'approbation des comités sociaux. Veuillez remplir l'ensemble des champs chapeaux/cocher (les) réponse(s) répondant à votre situation. L'ANR se réserve le droit de procéder à des audits/demander des pièces justificatives afin de vérifier les informations renseignées.

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

Numéro BIRET :

Nom et forme juridique de l'entité :

Qualifications, liens, labels reconnus par l'Etat :

Adresse du siège social :

AUTONOMIE ET INDEPENDANCE

Mon entité dispose t'elle :

D'un budget propre ?

OUI NON

De l'autonomie financière ?

OUI NON

D'une comptabilité dédiée ?

OUI NON

De l'autonomie décisionnelle

OUI NON

Un contrôle est-il exercé par une autre entité dans les conditions suivantes? :

> Contrôle > 25% des droits de vote ou de détention du capital de mon entité ?

OUI NON

> Droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel de mon entité

OUI NON

> Exercice d'une influence déterminante sur mon entité (actionnaires ou associés...) et accès privilégié aux résultats qu'elle produit ?

OUI NON

En cas de contrôle, veuillez préciser le nom et le numéro de SHEN de l'entité concernée :

¹ Point 4 de l'Évaluation des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01)

² Point 5.1.4 du Règlement financier de l'ANR (ANR-RE-2019-1)

³ L'annonce et l'indépendance de l'entité s'apprécient au regard de son contrôle exercé par une autre entité (> de 25% des droits de vote ou de détention du capital, droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel, influence déterminante). Cf. article 3 de l'Annexe I du Règlement n°671/2014 de la Commission du 17 Juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

ACTIVITES

NON ECONOMIQUES¹

DE FORMATION/ENSEIGNEMENT :

Reconnues, supervisées par l'Etat? OUI NON

Financées principalement ou intégralement par le budget public²

DE SOIN/SANTÉ :

Activité exercée par des établissements faisant partie du système de santé national (Service Public Hospitalier) OUI NON

qui répond aux exigences de solidarité : accès gratuit aux soins ou facturation ne couvrant qu'une fraction limitée du coût réel du service en raison du financement par les cotisants de sécurité sociale et d'autres fonds publics³, pas de but lucratif.

DE RECHERCHE INDÉPENDANTE ET/OU COLLABORATIVE

présentation de service OUI NON

Implication dans un projet de recherche visant à échanger des connaissances/technologies ou à

ECONOMIQUES

DE FORMATION/ENSEIGNEMENT :

Enseignement/formations reconnus ou non par le système de l'Éducation Nationale³ OUI NON

Financées majoritairement (> 60%) par des recettes commerciales ou les parents/titulaires³ avec présence d'une offre concurrente.

DE SOIN/SANTÉ

Financées en totalité (au coût réel du service) par le patient, avec présence d'une offre concurrente. OUI NON

DE PRESTATION DE SERVICE

Travaux de consultation, recherche contractuelle/contrat de recherche, fourniture de service, location d'infrastructures, ... OUI NON

C'est à-dire des prestations qui n'impliquent pas de risques financiers partagés mais qui se caractérisent par une relation commerciale établie avec le créateur de valeur.

Financement à coût marginal

- Organismes publics de recherche, collectivités territoriales, établissements publics ou assimilés

Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements publics Economiques (EPE) ou chambres consulaires, Groupements d'Intérêt Public (GIP), Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sauf dans le cas de Projet réalisé en collaboration avec au moins une société commerciale

- La plupart des fondations d'utilité publique actrices de la recherche
- Etablissements de Santé Privés d'Intérêts Collectifs (ESPIC).

Taux d'aide maximum: 100%

Financement à coût complet

- S'applique notamment aux **sociétés**, et les associations
- Taux d'aide entre 25% et 50% des coûts admissibles
 - 45% pour les PME
 - 30% pour les grandes entreprises
 - 50% pour une association

Sur le site de l'ANR:

- [Fiche n°1 « Modalités de participation des entreprises aux projets »](#)
- [Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise](#)

- Frais du personnel
- Coûts des instruments et du matériel
- Coûts des bâtiments et des terrains
- Prestations de services
- Frais Généraux
 - Missions des personnels
 - Frais d'environnement (« **overheads** »)
 - Forfaitisés à 8% des coûts éligibles pour un financement à coût marginal
 - Plafonnés à 68% max des frais de personnel admissibles et 7% max des autres coûts admissibles hors frais d'environnement pour un financement à coût complet

[Sur le site de l'ANR: Fiche n°3 les coûts admissibles](#)

- Soit demande spécifique dans le texte de l'appel à projet
- Soit aucune demande dans le texte de l'appel à projet, les règles de l'ANR s'appliquent
 - **Pour les bénéficiaires à coût complet** (Entreprises/bénéficiaires de droit privé) ; le **deuxième versement** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium
 - **Pour les bénéficiaires à coût marginal** (Organismes de recherche/ bénéficiaires de droit public) ; le **solde** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium.

[Sur le site de l'ANR: Fiche n°4 les accords de consortiums](#)

JPI Anti-Microbial Resistance
ERA-NET of JPI AMR
ERA-NET on infectious animal diseases

JPI HealthyDietHealthyLife
ERA-NET of JPI-HDHL on biomarkers
ERA-NET of JPI-HDHL on Intestinal microbiomics

Joint Programming Neurodegenerative Diseases
ERA-NET of JPND
Network of Centers of Excellence in
Neurosciences
ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented
Neurosciences research
The Flagship ERA-NET
Computational Neurosciences

EJP Rare Diseases

ERA-Net Cofund in Personalised Medicine
CSA in Personalised Medicine
Consortia in Personalised Medicine
CSA EU-Africa PerMed

ERA-NET on NanoMedicine

JPI AMR
JPI-EC-AMR/JPIAMR-ACTION
ICRAD

JPI HDHL
ERA-HDHL
HDHL INTIMIC

JPI-JPND
JPcofuND 2
IC CoEN

ERANET Neuron 2
ERANET Flag-ERA
IC CRCNS

EJPRD

ERA PerMed
ICPerMed Secretariat
ICPerMed Consortia
EU-Africa PerMed

EuroNanoMedIII

Les maladies infectieuses et les résistances anti- microbiennes

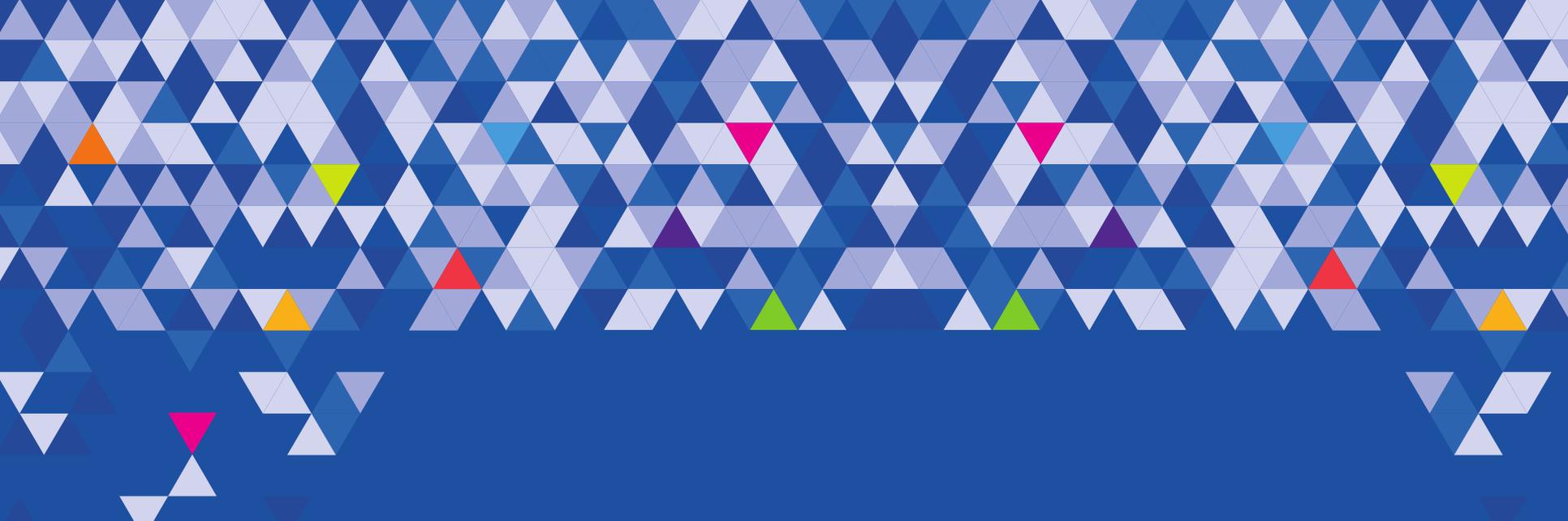
Nutrition

Les neurosciences

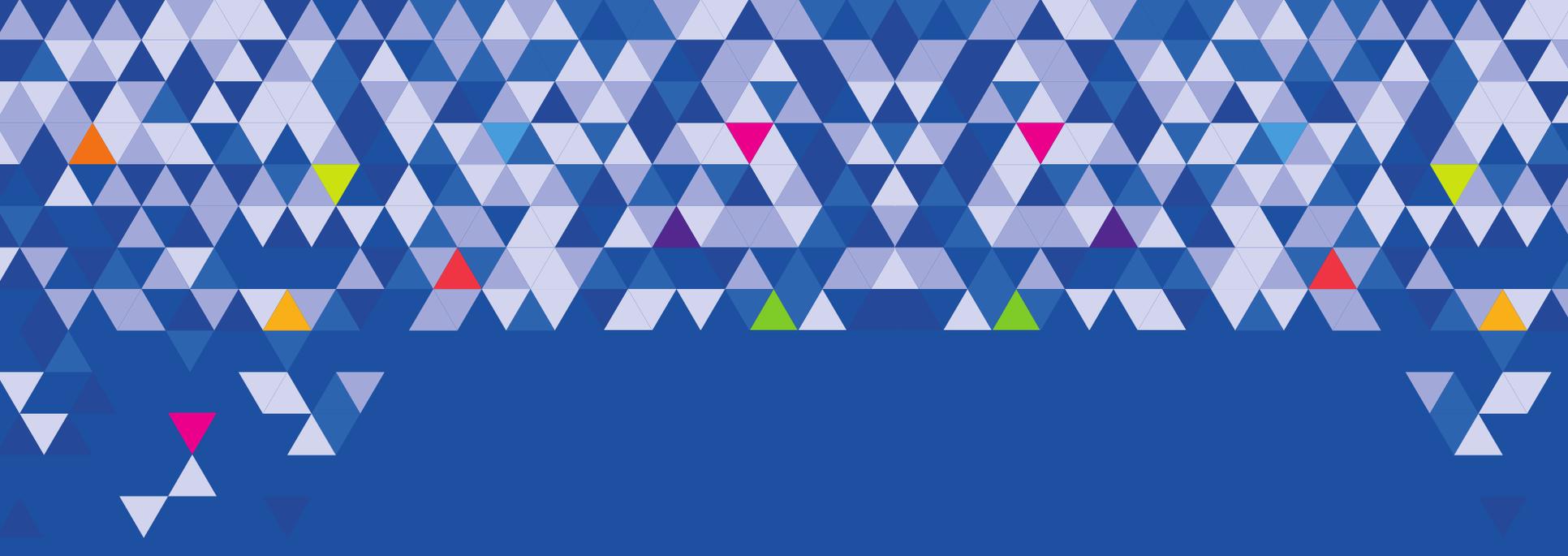
Les maladies rares

Médecine personnalisée

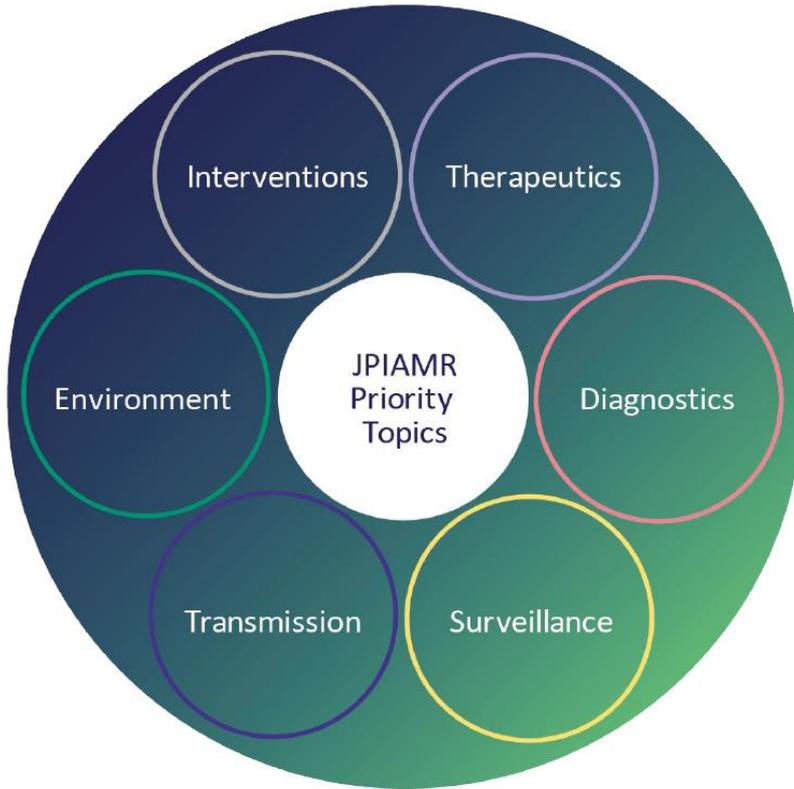
NanoMedicine



Appels à Projets lancés lors de l'édition 2021



Les Maladies Infectieuses



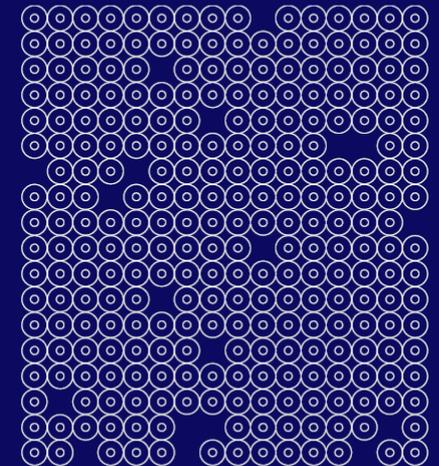
Activités:

- Appels à projets
- Workshops stratégiques
- Plateforme virtuelle

.....

<https://www.jpiamr.eu/>

**JPIAMR
Implementation Plan
2021-2023**



Interventions permettant la prévention et la réduction de la transmission des facteurs de résistance aux antibiotiques en utilisant une approche « One-health »

Dates importantes

Ouverture: Mi-Janvier 2021

Clôture de la première étape: le Mi- mars 2021

Résultats de la première étape: fin mai 2021

Clôture de la deuxième étape: mi juillet 2021

Annonce des résultats: Novembre 2021

Budget

Total ANR 2 M€ + Contribution UE

Aide allouée maximum:

450 000 € par projet

250 000 € par partenaire

300 000 € pour le coordinateur

Domaines d'intérêt

- Comprendre l'impact des interventions préalablement menées sur la transmission de la résistance aux antibiotiques
- Développer, conduire et évaluer des interventions innovantes afin de mieux maîtriser la transmission de la résistance aux antibiotiques
- Au moins 2 composantes « One-Health »
- L'implication de pays à indice faible et moyen de développement économique est encouragée

Éligibilité

Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)

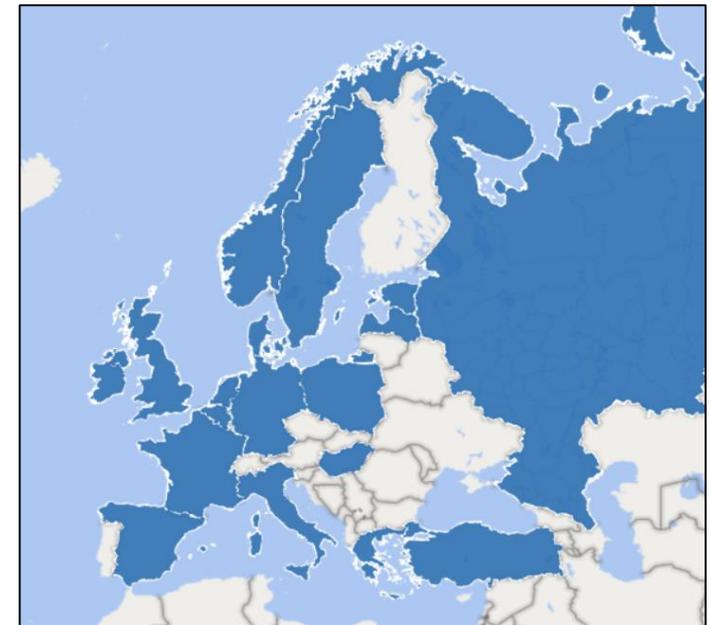
Minimum: 3 partenaires /3 pays éligibles ≠ dont 2 pays Européens ou associés

Maximum: 6 partenaires (dont collaborateurs)
(7 en présence de pays sous représentés)

Secrétariat de l'appel et Contact national

Dr Ingrid Pfeifer/ Dr Sophie Gay

JPI-AMRCalls@agencerecherche.fr

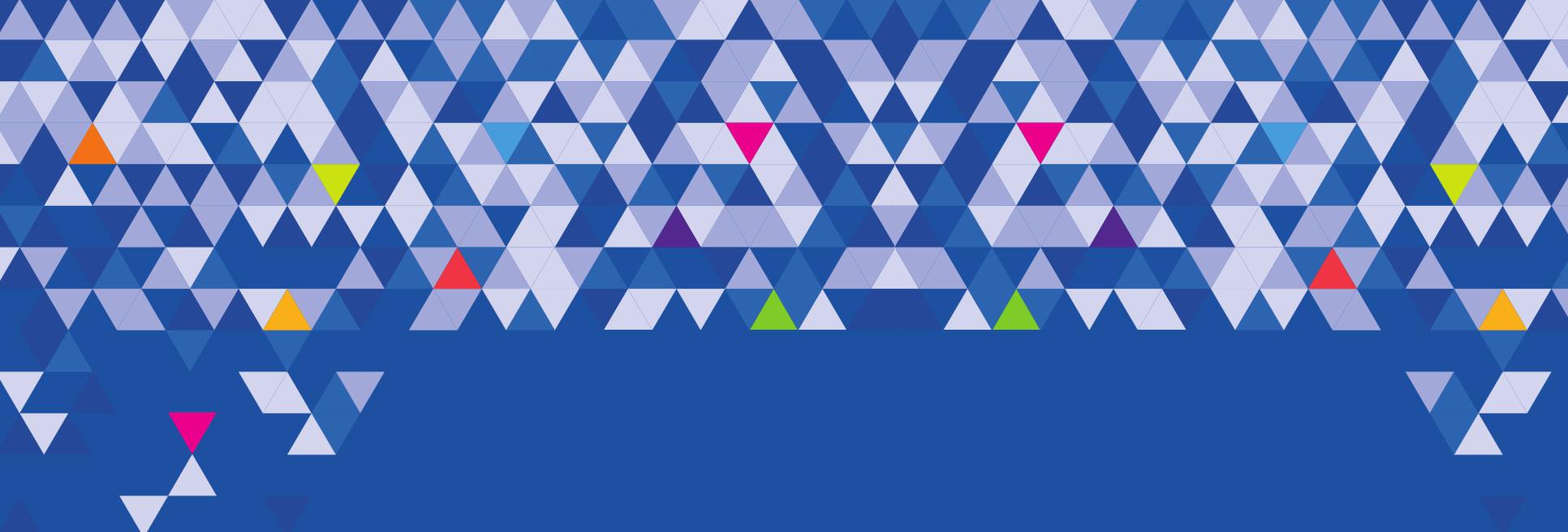


<https://www.icrad.eu/>

- ERA-NET lancé le 1 octobre 2019
- 28 organismes de financement et 19 pays
- Suite des programmes
 - EMIDA- Emerging and Major Infectious Diseases of Animals
 - ANIHWA- Animal Health and Welfare
- Compréhension, détection et prévention des maladies infectieuses chez les animaux
- Représentation française: ANR

ICRADCalls@agencerecherche.fr

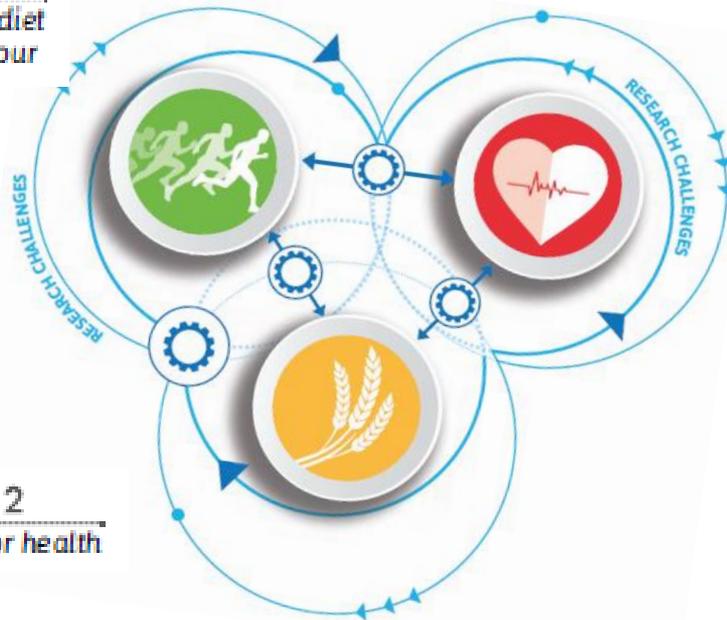
**Nouvel appel à projets lancés à la rentrée 2021
(Sept/Oct)**



Nutrition

Recherche et Développement dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'alimentation et des sciences sociales

AREA 1
Citizens, diet
& behaviour



AREA 3
Diet, health & disease

AREA 2
Food for health

Représentation Française:
DGRI (Aviesan/Allenvi), ANR



Plan d'implémentation stratégique 2019-2021:

- Renforcement des collaborations scientifiques
- Renforcement des collaborations recherche/entreprises
- Meilleure implication des citoyens et meilleure dissémination dans la population
- Développement de solutions éco-responsables

www.healthydietforhealthylife.eu/

ERA-HDHL

Effets bénéfiques ou néfastes de la composition des aliments et de leur transformation sur l'hypersensibilité alimentaire

Dates importantes

Ouverture: 19 janvier 2021

Clôture: le 8 avril 2021

Résultats: Octobre 2021

Éligibilité

Propositions détaillées seulement suivies d'un droit de réponses (14 au 24 juin 2021)

Minimum: 3 partenaires /3 pays éligibles ≠

Maximum: 6 partenaires et 2 collaborateurs

Aide allouée maximum 250 000 € (coordinateur 300 000 €)

Budget ANR 1,5 M€

Contact national et secrétariat de l'appel

Dr Sophie Gay/ Dr Martine Batoux
JPI-HDHLCalls@agencerecherche.fr

HDHL-INTIMIC

Standardisation des méthodes de mesures et de suivi des biomarqueurs liés à la prise alimentaire, et à l'activité physique en relation avec la santé

Dates importantes

Ouverture: le 21 janvier 2021

Clôture: le 18 mars 2021

Résultats: Octobre 2021

Éligibilité

Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées) (invitation fin mai 2021)

Minimum: 3 partenaires /3 pays éligibles ≠

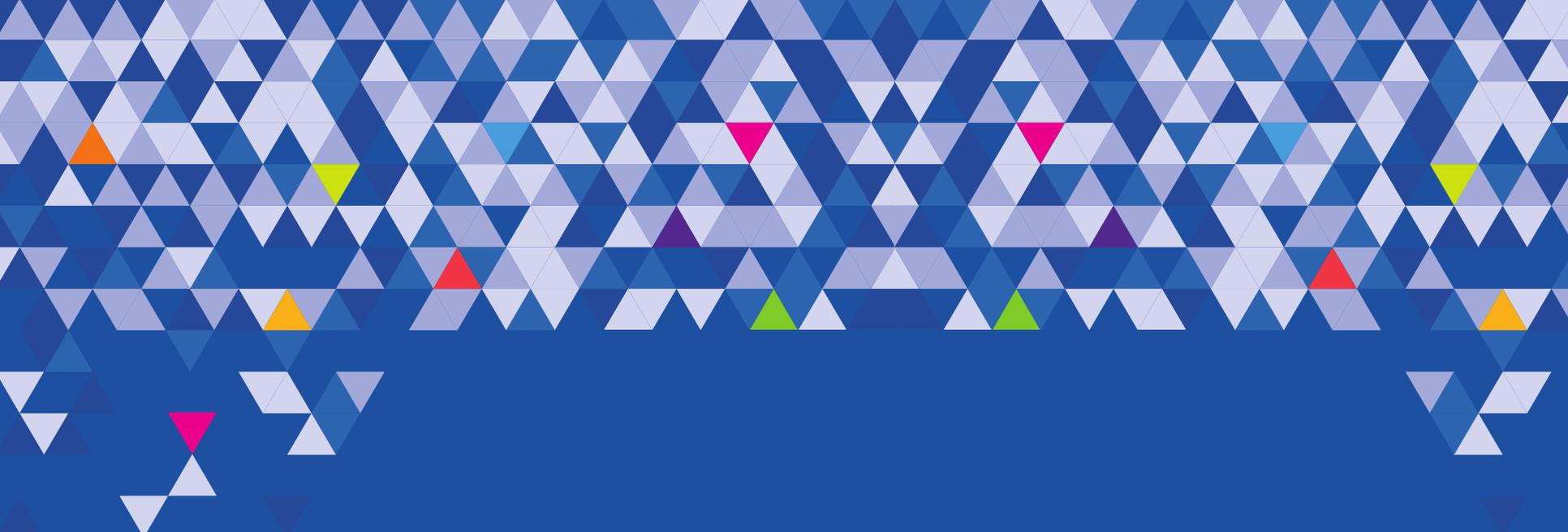
Maximum: 6 partenaires et 2 collaborateurs

Aide allouée maximum 250 000 € (coordinateur 300 000 €)

Budget ANR 1,5 M€

Secrétariat de l'appel: Dr. Nikki De Clercq
(jpindhhl.calls@ilvo.vlaanderen.be)

Contact national: Dr Martine Batoux
(JPI-HDHLCalls@agencerecherche.fr)



Neurosciences



EU Joint Programme JPND.
(Maladies Neurodégénératives)



ERANET NEURON. Brain research.
(Recherche translationnelle maladies du système nerveux. Exclusion maladies neurodégénératives)



FLAG-ERA III. Long-term scientific and technological development for brain research.
(Soutien développement HBP)

JTC 2021 Identification des dysfonctionnements du système nerveux responsables des perturbations physiologiques susceptibles de servir comme indicateurs précoces du développement des maladies neurodégénératives.

budget réservé 1,8 M€

Lancement debut Janvier 2021

Le présent appel est axé sur la recherche portant sur l'identification des effets physiologiques et des biomarqueurs en lien avec le développement des maladies neurodégénératives. Les propositions doivent se focaliser sur au moins une des thématiques de recherche ci-dessous :

- Démontrer la corrélation entre le développement précoce des processus de neurodégénération et des perturbations physiologiques par ex par l'analyse de données issues de cohortes ou longitudinales.
- Utiliser des technologies et méthodes pour améliorer la détection des symptômes précoces par exemple par l'identification des nouveaux biomarqueurs ou par l'amélioration de la sensibilité, la spécificité ou la fiabilité des mesures.
- Etudes expérimentales chez les humains ou sur des modèles animaux pour identifier les dysfonctionnements à l'origine des signes précoces de la maladie i.e. neuropathologies, cellulaires, synaptiques, métaboliques, inflammatoires, par ex par l'exploitation des données issues de cohortes humaines bien stratifiées.
- Utilisation de technologies digitales pour corrélérer les perturbations physiologiques avec des symptômes des maladies neurodégénératives par exemple par l'association de données cliniques, neurophysiologiques, biochimiques et psychologiques.

Utilisation de systèmes de suivi à domicile ou des appareils de mesure portatifs pour associer les perturbations physiologiques au pronostic de la maladie.

Sont éligibles pour cet APP les propositions portant sur MND suivantes :
 Maladie d'Alzheimer et autres démences, Maladie de Parkinson et troubles liés à la maladie de Parkinson, Maladies à prions, Maladies des neurones moteurs, Maladie de Huntington, Ataxie spino-cérébelleuse (SCA), Atrophie musculaire spinale (SMA)

Pays participation prévue: AU, BE, DE, FI, FR, HU, IL, LU, PL, PT (azores), SL

Soumission électronique par le coordinateur du consortium
<http://www.neurodegenerationresearch.eu>

Consortia 6 partenaires maximum
 au moins 3 pays participant a cet AAP
 2 partenaires par pays max

(7 partenaires max si partenaire d'un pays sous-représenté dans la discipline-liste a consulter sur le texte d'AAP)

Budget max coordinateur ANR
 250 000 €

Budget max par partenaire ANR
 200 000 €

Pre proposition Mars 2021

Proposition complète Juin 2021

Contact JCS
 a communiquer

Contact ANR
 Sheyla Mejia PhD
sheyla.mejia@anr.fr
 + 33 1 78 09 80 14

JTC 2021 Appel joint transnational 2021 pour la recherche multinationale sur les troubles du neurodéveloppement.

budget ANR réservé **2,7 M€**

lancement 7 Janvier 2021

AAP cofinance par CE

Le thème central de cet appel concerne **les troubles du système nerveux survenant au cours du développement** et affectant l'acquisition et l'exécution des fonctions intellectuelles, motrices et/ou sociales. Le présent appel est limité aux troubles ayant montré leurs premières manifestations avant la fin de l'adolescence. Une perspective de vie n'est permise que si les conséquences des troubles qui se manifestent avant l'adolescence sont adressés.

Les projets devront porter sur au moins l'un des axes thématiques suivants :

- a) Recherche fondamentale sur la pathogenèse, l'étiologie, la susceptibilité et les mécanismes de résilience des troubles du neurodéveloppement. Cela peut inclure le développement de ressources et de technologies innovantes ou partagées qui sont pertinentes pour les troubles du neurodéveloppement.
- b) Recherche clinique visant à mettre au point de nouvelles stratégies de prévention, de diagnostic, de stratification des patients, de thérapie et/ou de réadaptation pour les troubles du neurodéveloppement.

Pre proposition Mars 2021

Proposition complète Juin 2021

Les troubles neurodégénératifs qui sont traités par la Programmation conjointe pour combattre les maladies neurodégénératives programme - Recherche sur les maladies neurodégénératives (JPND) ne sont pas éligibles pour cet AAP

Soumission électronique par le coordinateur du consortium sur
<http://www.neuron-eranet.eu>

Pays participation prévue BE, CH, TW, TR, DE, HU, IE, IL, IT, LV, NO, PO, PT, RO, SK, ES, HR, EE, FI, FR

Consortia 5 partenaires maximum
au moins 3 pays participant a cet AAP

2 partenaires par pays max

(6 partenaires max si partenaire SK, RO ou LV)

Contact JCS
a communiquer

Contact ANR
Sheyla Mejia PhD
NeuronCalls@agencerecherche.fr
+ 33 1 78 09 80 14

Budget max coordinateur ANR
300 000 €

Budget max par partenaire ANR
250 000 €

JTC 2021 Appel joint transnational pour des projets en synergie avec le Flagship Human Brain Project.

budget ANR réservé ~1 M€

lancement fin novembre 2020

Les projets devront porter sur au moins l'un des axes thématiques suivants

-Association Génotype-Phénotype dans le contexte des études portant sur la fonction du cerveau. Anatomie, fonction, déterminants génétiques et non génétiques de ces phénotypes. Cohortes ou modèles animaux

-Maladies psychiatriques. Projets proposant de stratégies pour améliorer le diagnostic, la stratification des patients et/ou la prise en charge thérapeutique des maladies psychiatriques par le regroupement des données anatomiques, d'imagerie, cliniques, sociaux ou moléculaires.

-Accélérer le diagnostic et les approches thérapeutiques pour les maladies rares au sein du système nerveux. Projets proposant des approches computationnelles. Recherche clinique et préclinique. L'utilisation et l'analyse des données préexistants est encouragée.

Les projets sélectionnés pourront utiliser certains services de la plateforme EBRAINS sans cout additionnel.

Proposition complète Avril 2021

Soumission électronique par le coordinateur du consortium sur
<http://www.flag-era.eu>.

Pays participation prévue BE, BU, ES,FR, HU, IL, LT, LV, NL, RO, SI, SK

Consortia 3 partenaires minimum:
 soit provenant de 3 pays participant à cet AAP
 soit provenant de 2 pays participant à cet AAP + 1 partenaire d'un troisième pays et
 membre du Flagship HBP

Les partenaires membres du Flagship HBP sont éligibles pour financement
 max 60% du financement pour un bénéficiaire dans un projet à 3 partenaires
 financés ; et 75% si seulement 2 sont financés

Webinaire d'information 19 Janvier 2021

Contact JCS

marie-alexandra.neouze@agencerecherche.fr

Equipe support EBRAINS

flag-era2021@ebrains.eu



Maladies rares



Financé : 20 m€ des organisations de financement (provenant de 15 pays)

Pays participants*: AT, BE, CA, FR, DE, ES, HU, IL, IT, LT, LU, PL, SK, CH, TK

Participation ANR: 2 m€

*les pays participants peuvent encore changer

Agenda

- Ouverture AAP: **05/12/2020**
- Soumission pré-proposition: **16/02/2021**
- Invitation des projets sélectionnés à soumettre leur proposition complète – Mai 2021
- Soumission des propositions complètes: **15/06/2021**
- Résultats – Décembre 2021

Les projets de recherche multinationaux interdisciplinaires doivent couvrir au moins un des domaines suivants:

- ❖ Recherche sur les services de santé et d'aide sociale pour améliorer la prise en charge des patients et des familles/ménages.
- ❖ Impact économique des maladies rares.
- ❖ Impact psychologique et social des maladies rares.
- ❖ Etudes portant sur l'impact/le poids du retard dans le diagnostic ou l'absence d'intervention thérapeutique.
- ❖ E-Santé dans les maladies rares: Utilisation de systèmes technologiques innovants pour les pratiques de soins dans les services sociaux et de santé.
- ❖ Développement et amélioration des méthodes de recherche sur la santé dans les maladies rares.
- ❖ Les effets de la crise sanitaire dans le domaine des maladies rares, et l'émergence de parcours de soins innovants à cet égard.



Exclusions:

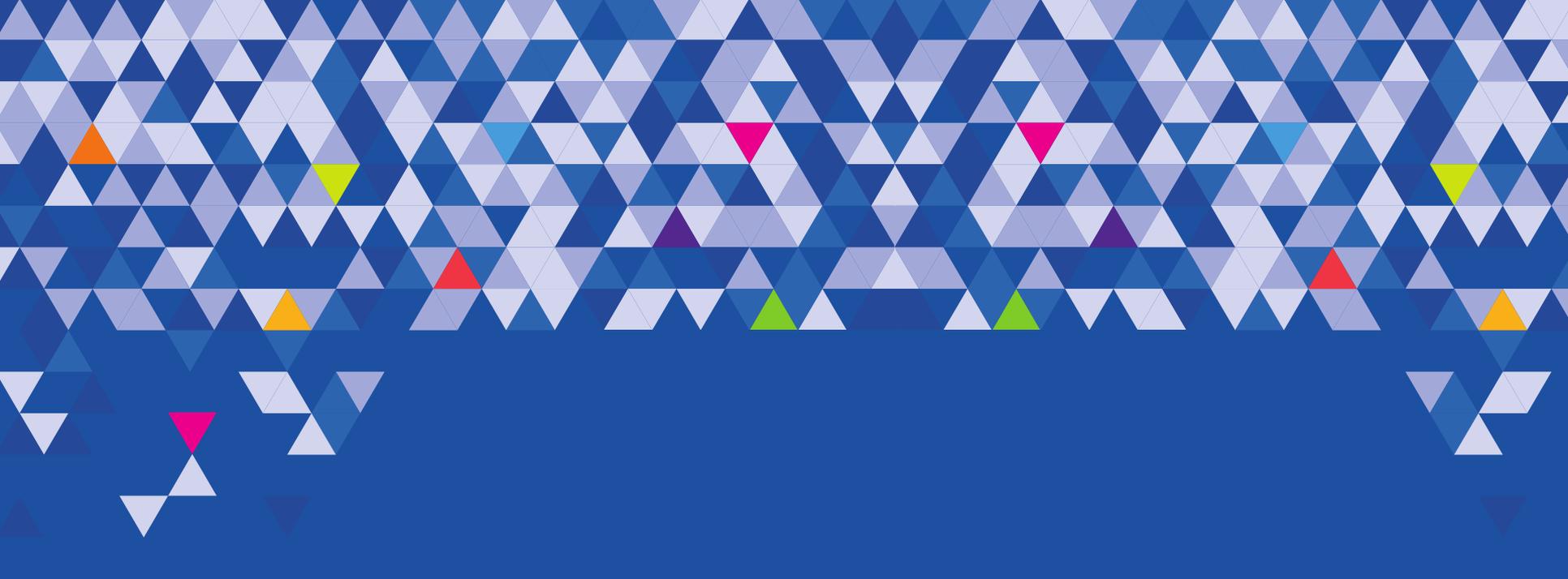
- Les maladies infectieuses rares, les cancers rares; les effets indésirables rares des médicaments dans les traitements des maladies courantes;
- Les essais cliniques interventionnels de phases 1 à 4 pour montrer l'efficacité d'un traitement;
- Les rapports d'évaluation de la technologie en santé pour un produit spécifique;
- Projets se focalisant sur les méta-analyses et revues systématiques;
- Etudes sur les tests exclusifs sur la sûreté d'un matériel médical;
- Les sujets des AAPs 2019 et 2020;
- Développement de nouveaux outils technologiques et digitaux;
- Création de nouveaux registres et établissement de cohortes à long-terme.
- Les maladies neurodégénératives rares qui rentrent dans l'objectif principal de programmation conjointe de recherche sur les maladies neurodégénératives (JPND).

Composition des consortia

- Consortia de 3-6 partenaires d'au moins 3 pays différents participant à cet AAP, 2 partenaires supplémentaires si ils viennent de pays sous-représentés ou jeunes chercheurs;
- **2 partenaires FR par consortium max. (300k€ Coo, 250 k€ Part.);**
- **Associations de patients (Part. si activité de recherche ou prestation de service)**
- **Plateforme de rencontre des chercheurs:**
<https://live.eventtia.com/en/jtc2021matchmaking>

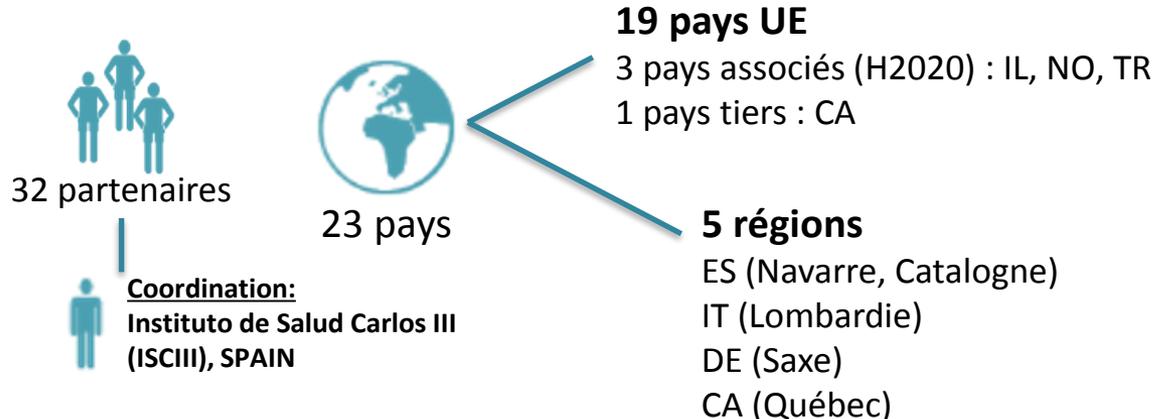
CONTACT Secrétariat de l'AAP
 JTC2021@ejprarediseases.org

CONTACT ANR (AAP)
 Florence GUILLOT (PhD)
 EJPRDcall@anr.fr



Médecine Personnalisée

- **Durée:** 1 Décembre 2017 – 30 Novembre 2022
- **Consortium:** 32 organismes de financement de 23 pays (AT, BE, CA, DE, DK, **ES**, EE, FI, FR, HR, HU, IE, IL, IT, LV, LU, NL, NO, PL, RO, SE, SI, TR)
- **Objectif:** Aligner les stratégies de recherche nationales, promouvoir l'excellence, renforcer la compétitivité des acteurs européens dans le domaine de la médecine personnalisée et renforcer la collaboration européenne avec les pays tiers



ERA PerMed
www.era-permed.eu

Please follow us on
[@ERANET_PerMed!](https://twitter.com/ERANET_PerMed)

News about ERA PerMed:
Subscribe to our [Newsletter](#)

Joint multinational Calls (JTCs)

1 AAP cofinancé par la CE → 2018

3 AAPs non-cofinancés : 2019, 2020, 2021



21 pays

16 pays UE

(AT, BE, DE, DK, EE, ES, FI, FR, HR, HU, IT, LV, LU, PL, RO, SE)

3 pays associés (H2020) : IL, NO, TR

2 pays tiers : EG, PA



26 organisations de financements

5 régions et 1 charité (ES)

ES (Navarre, Catalogne); IT (Lombardie, Toscane); DE (Saxe)

Procédures en deux étapes

Timeline

Lancement : 14 Décembre 2020

Date limite soumission **Pré-proposition** : 4 Mars 2021

Date limite soumission **proposition** : 17 Juin 2021

Phase « rebuttal » : **Oui**

Début des projets financés : 2021



Joint Call Secretariat :

IT-MoH - healthresearch@sanita.it

Maria Jose Ruiz Alvarez

+39 06 5994 3214

Contact ANR:

ERAPerMed@agencerecherche.fr

Dr Monika Frenzel/Dr Imène Boudaoud

01 73 54 83 32/82 95

- Consortia de 3-6 partenaires maximum (au moins 3 pays différents participant à cet AAP; 2 pays UE);
- 2 partenaires par pays maximum; maximum un partenaire sur fonds propres;
- Max 250.000€ pour un(e) partenaire et max 300.000€ pour un(e) coordinateur(trice) français(e);
- 2.5M€ budget ANR.

Chaque proposition **devra couvrir les modules :**

- **1B « Recherche clinique »,**
- **2 « Vers l'application dans les soins de santé » et**
- **3B « Aspects éthiques, juridiques et sociétaux ».**

Domaine de recherche 1

« Transition de la recherche fondamentale à la recherche clinique et au-delà »

Module 1A: Recherche préclinique

Module 1B: Recherche clinique

Domaine de recherche 2

« Données et TIC »

Module 2: Vers l'application dans les soins de santé

Domaine de recherche 3

« Recherche vers la mise en œuvre, régulée et raisonnée, d'un système de Santé »

Module 3A: Recherches sur l'économie de la santé

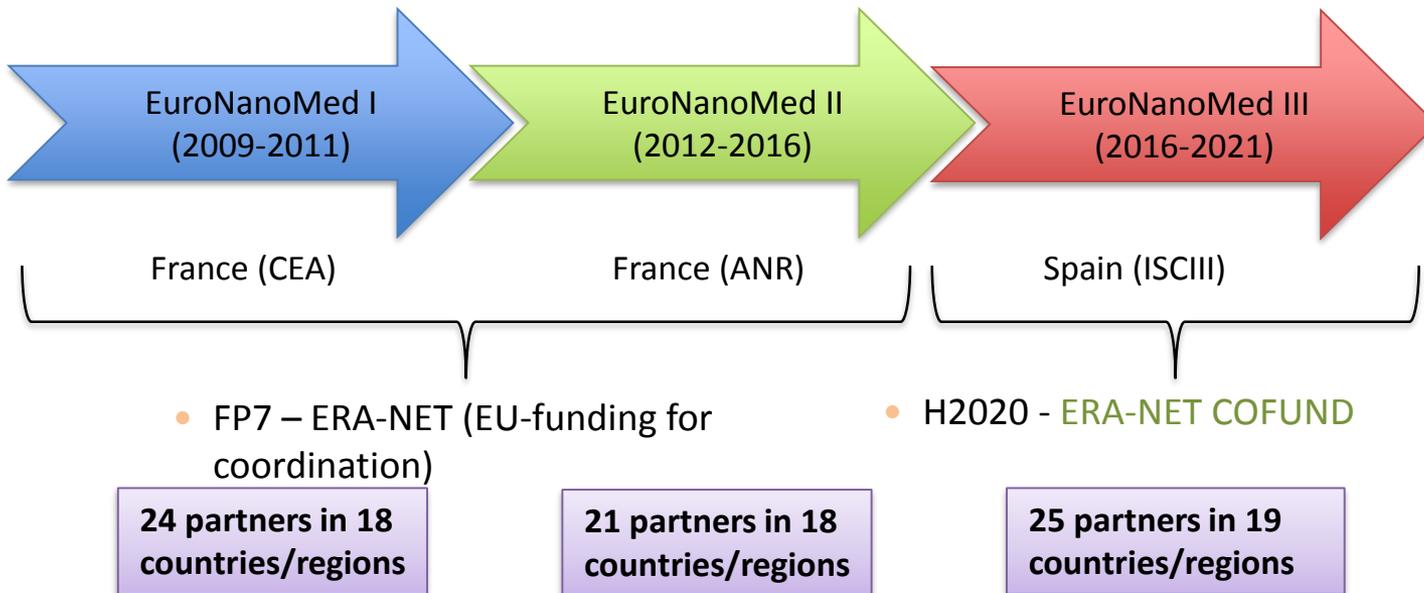
Module 3B: Aspects éthiques, juridiques et sociétaux

TIC: Technologie/s de l'information et de la communication



Nanomédecine

Objectif: EuroNanoMed est une plateforme pour les organismes de financement pour coordonner des programmes de recherche. Le but de cette collaboration est de financer des programmes de recherche et d'innovation qui peuvent contribuer à développer la recherche dans le domaine des **nanotechnologies pour des applications biomédicales**.



Objectifs

- soutenir des projets de recherche multinationaux combinant des approches innovantes dans le domaine de la nanomédecine
- Encourager/favoriser des collaborations entre des groupes de recherche publics et privés

Edition 2021 / thèmes

- La médecine régénérative
- Le diagnostic
- Les systèmes de délivrance ciblée

Pays participants:

Belgique, Bulgarie, Egypte, Espagne, Estonie, France, Israel, Italie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Taiwan, Tchéquie et Turquie

Regular collaborative Projects:

- Projet de 3 ans
- TRL3 TRL6

Short collaborative Projects:

- Projet de 1 ou 2 ans
- TRL3 - TRL6 ou TRL7-TRL9

~~ANR~~

Éligibilité

- des partenaires appartenant au moins dans deux des catégories suivantes :
 - Recherche académique
 - Recherche clinique
 - Recherche industrielle (TPE, PME ou grande entreprise)
- Consortia 3-5 partenaires éligibles maximum
- 2 partenaires d'un même pays max
- Exception: 7 partenaires max si partenaires des pays Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Taiwan, Tchéquie and Turquie
- 200.000€ max pour partenaire FR 250.000€ pour coordinateur

<http://www.euronanomed.net>

Dates importantes à retenir

- 02 Décembre:** ouverture du site de soumission pour les pré-propositions
- 21 Janvier (17:00 CET) :** Cloture des pré-propositions
- 10 Juin (17:00 CEST) :** Cloture des propositions
- Phase de réfutation: 31 Août - 7 Septembre

Budget

ANR: 2,5 M€ Budget Total: 10,1 M€

Contact Call secretariat

Astrid Valencia Quiñónez (ISCIIE, ES)
ma.valencia@isciii.es

Contact ANR

Dr. Martine Batoux
ENMCalls@agencerecherche.fr